

Aie, les impôts



Déclarations d'impôt - 2024 A tous les contribuables

L'AVIVO (association de défense des rentiers AVS/AI) se met à la disposition des rentiers et de toute personne ayant besoin d'aide pour remplir leur déclaration d'impôt.

AIGLE	Mercredi 21 février 2024	08h00-11h30 et 13h30-16h30
	Mercredi 13 et 27 mars 2024	08h00-11h30 et 13h30-16h30
	Mercredi 8 mai 2024	08h00-11h30 et 13h30-16h30

Salle paroissiale- Av. des Glariers 4 - 1860 Aigle
Merci de téléphoner entre 9h et 11h au 079 457 70 38

BEX	Lundi 19 février 2024	08h00-11h30 et 13h30-16h30
	Lundi 18 mars 2024	08h00-11h30 et 13h30-16h30
	Lundi 22 avril 2024	08h00-11h30 et 13h30-16h30

Buvette de la Grande Salle – Av. de la Gare 5 - 1880 Bex
Merci de téléphoner entre 9h et 11h au 079 457 70 38

VILLENEUVE	Lundi 12 février 2024	08h00-11h30 et 13h30-16h30
	Lundi 25 mars 2024	08h00-11h30 et 13h30-16h30
	Lundi 8 avril 2024	08h00-11h30 et 13h30-16h30
	Lundi 13 mai 2024	08h00-11h30 et 13h30-16h30
	Lundi 10 juin 2024	08h00-11h30 et 13h30-16h30

Maison de Paroisse
Grand'Rue 22 – 1844 Villeneuve
Sur rendez-vous au : 021 967 07 67 (AAS)

Avez-vous pensé à demander ?

- un subside pour l'assurance maladie
- des prestations complémentaires AVS/AI
- des prestations complémentaires Familles
- la rente-pont

L'AVIVO est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches. Contactez-nous à l'adresse suivante : coordination@avivo-vaud.ch

Une participation financière sera demandée en fonction de vos revenus et de votre fortune. **Tarif minimal 2024 : Fr. 35.-**

Documents à apporter :

- Formulaire 2024 de transmission – enveloppe reçue des impôts en début d'année
- Clé USB verte de l'AVIVO (si vous en avez une)
- Dernière décision de taxation soit 2022

Certificats et attestations pour tout revenu reçu en 2023

- Certificats de salaire pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre
- Indemnités de chômage, perte de gain maladie et accident, AI
- Allocations familiales (si non comprises dans le salaire)
- Pensions alimentaires et la convention de séparation et/ou divorce)
- Attestation des PC Familles ou Rente pont
- Attestations fiscales de rentes si AVS, AI, 2^{ème} pilier, 3^{ème} pilier ou autres (SUVA, rentes étrangères, etc.)
- Décisions d'octroi de rente AI (pour les nouvelles rentes)

Documents indispensables reçus en 2023

- Décisions de subsides OVAM (Office vaudois de l'assurance-maladie)
- Relevés des intérêts bancaires et postaux en Suisse et à l'étranger
- Solde des comptes au 31 décembre en Suisse et à l'étranger

Frais à déduire pour l'année 2023 (avantageux pour vous afin de payer moins d'impôts)

- Bail à loyer et/ou baux à loyer
- Attestation de l'assurance maladie - frais médicaux et primes (assurance de base et complémentaire)
- Cotisations 3^{ème} pilier
- Acompte des cotisations AVS/AI (pour personnes sans activité lucrative)
- Pensions alimentaires payées
- Frais de garde d'enfant
- Dons et versements aux partis politiques
- Si personne à charge : versements et attestation d'indigence
- Factures de dentiste, lunettes, EMS, etc. et/ou frais liés à un handicap
- Dettes (y compris cartes crédits) - intérêts et le solde au 31 décembre

Pour les propriétaires

- La détermination de la valeur locative, les dettes hypothécaires 2023, les frais divers (assurances pour risques, impôt foncier communal, etc.), les factures de rénovation, la dernière estimation fiscale des immeubles

Pour les nouveaux propriétaires

- Les documents mentionnés ci-dessus ainsi que la surface des pièces habitables (cuisine, salle de bains, W-C, hall, escaliers intérieurs du logement, combles habitables, vérandas fermées), année de construction et l'impôt foncier ou l'estimation fiscale